

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le seize septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 8 septembre 2022

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Marilyne, Mme BOUCHAUD Stéphanie, M. BOUDET Benoît, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, M. LUCAT Jean-Philippe, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, M. VOISIN Stéphane, Mme SIMONNEAU Agnès

Excusé : M. AUVERLOT Fabrice (a donné pouvoir à Mme SIMONNEAU Agnès)

Absente : Mme YVERNAULT Murielle

M. Philippe GENTY est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 15 juin 2022

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2022 est lu et approuvé.

2. Etude de sol pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire

Dans le cadre des travaux d'aménagement du groupe scolaire, il est nécessaire de réaliser une étude de sol. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de la société Alpha BTP Ouest d'un montant de 2 586 € HT et autorise Mme le maire à signer le devis.

3. Borne incendie au stade

Mme le maire explique au conseil municipal que le puisard situé entre l'école et le stade est en très mauvais état. Elle présente un devis de l'entreprise EBL pour remplacer le puisard par une borne incendie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition de la société EBL d'un montant de 2 290 € HT.

4. Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du multiservices

Il est rappelé au conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre passé avec M. René Roudier pour les travaux d'aménagement du multiservices était basé sur un montant des travaux estimé à 199 000 € HT.

En date du 15 juin 2022, suite à l'ouverture et à l'analyse des offres, le conseil municipal a validé le marché de travaux avec option pour un montant total de 205 298,88 € HT.

Pour tenir compte du montant réel du marché de travaux d'aménagement du multiservices, le maître d'œuvre, M. René Roudier, a transmis un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 510,21€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte avec 12 voix pour et 2 voix contre l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec M. Roudier et autorise Mme le maire à signer l'avenant.

5. Bouches à clé au Verger

Les bouches à clé au village du Verger sont en très mauvais état. Il est proposé de les changer et de les mettre à niveau avant la réfection de la route qui doit être effectuée prochainement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise EBL d'un montant de 2 600 € HT.

6. Marché d'entretien du réseau d'eau

Mme le maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise EBL pour l'exploitation du service d'eau potable pour une durée d'un an. Le montant du contrat s'élève à 29 236 € HT, le relevé des compteurs étant une option supplémentaire de 8 040 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider un contrat d'un an à compter du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 avec l'entreprise EBL pour un montant de 29 236 € HT, sans l'option du relevé des compteurs, qui sera effectué par les employés communaux.

7. Virements de crédits sur le budget principal 2022 – DM 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les virements de crédits suivants sur le budget principal 2022.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Voirie	615231	200,00		
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			739223	200,00
Fonctionnement dépenses		200,00		200,00
	Solde	0,00		
Constructions	2313	1000,00		
Autres communes			276348	1000,00
Investissement dépenses		1000,00		1000,00
	Solde	0,00		

8. Augmentation de crédits sur le budget lotissement les Aubépines 2022 – DM 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les augmentations de crédits suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Voirie			6045	1 000,00
Fonctionnement dépenses				1 000,00
	Solde	1 000,00		
Variation des stocks de terrains aménagés 042			71355	1 000,00
Fonctionnement recettes				1 000,00
	Solde	1 000,00		
Terrains aménagés 040			3355	1000,00
Investissement dépenses				1 000,00
	Solde	1 000,00		
Autres communes			168748	1000,00
Investissement dépenses				1000,00
	Solde	1 000,00		

9. Désignation de la rue desservant le lotissement des Aubépines

Le conseil municipal décide de nommer la rue desservant le lotissement des Aubépines « rue des Aubépines ».

10. Création d'un poste d'agent de maîtrise principal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 pour faire suite à un avancement de grade.

11. Télégestion de l'eau

Mme le maire explique au conseil municipal que le système de télégestion actuel (RTC) pour la communication entre la station de pompage et le château d'eau va devenir caduc. Il est nécessaire de le remplacer par une communication GSM IP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de la société SAUR d'un montant de 3 377 € HT et autorise Mme le maire à signer le devis.

12. Remplacement de la haie de l'école

A la demande du conseil d'école, la haie de thuyas qui devenait dangereuse pour les enfants a été enlevée. Conformément aux consignes Vigipirate, des brise-vue ont été installés pour la rentrée, en attendant la mise en place d'une solution pérenne. Suite aux réunions des commissions environnement et école, il est proposé de remplacer la haie de thuyas par une haie de bambous. Des devis seront demandés dans ce sens.

13. Tarifs de la cantine et de la garderie

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie.

14. Demande de subvention Boost Comm'une pour l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants- dossier n°5

Mme le maire propose au conseil municipal de déposer un cinquième dossier de demande de subvention boost comm'une concernant l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le bourg.

Mme le maire présente le chiffrage des travaux dont le coût s'élève à 11 276,00 € HT soit 13 531,20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet d'aménagement d'une aire de jeux dont le montant est évalué à 11 276,00 € HT
- décide de déposer un dossier de demande de subvention Boost Comm'une concernant l'aménagement d'espaces publics
- décide d'arrêter le plan de financement suivant :

▪ subvention Boost Comm'une	11 276,00 € x 20 %	2 255,20 €
▪ financement de la commune		9 020,80 €

Questions diverses

- Dans le contexte actuel de crise énergétique, il est proposé de réduire la durée de l'éclairage public, avec une extinction des lampadaires de 22h à 6h sur toute la commune à l'exception du carrefour du centre bourg.
- Une étude sera également demandée au SDEC 23 pour le remplacement des ampoules par des LED.
- Les fenêtres de la salle du conseil municipal et du bar ont été remplacées par des fenêtres à double vitrage équipées de volets roulants solaires (opération subventionnée à 60%).
- Une matinée Nature propre est organisée le 25 septembre, avec 3 circuits de ramassage des déchets.
- La commission tourisme de la Communauté de communes étudie la réhabilitation de chemins communaux en sentiers de randonnée.
- L'établissement « Parcours le Dognon » propose pour l'an prochain de planter des végétaux (légumes et fleurs) dans les bac communaux et d'en assurer l'entretien.

Le secrétaire de séance,
Philippe GENTY



